

**SUJET : POLITIQUE D'INSCRIPTION AUX COMPÉTITIONS
DE NATATION SAISON SEPTEMBRE À JUIN**

ÉMISE PAR : Conseil d'administration du Club Hippocampe

EN VIGUEUR : septembre 2009

RÉVISÉE LE : 21 juillet 2021



But :

Depuis 2009 le conseil d'administration a mis sur pied une procédure qui vise à préciser les modalités et procédures pour la gestion efficace des inscriptions aux compétitions et des frais de compétitions.

1. Modalités de paiement

- 1.1 Les frais d'inscription aux compétitions, les frais de transport et d'hébergement, si applicables, **ne sont pas inclus** dans les frais d'inscriptions. Ces frais sont défrayés par les nageurs et sont **non remboursables lorsque la date limite d'inscription à une compétition est passée.**
- 1.2 Il est demandé aux parents de défrayer les frais de compétitions à l'avance, en versements unique ou égaux selon le groupe de l'enfant.
- 1.3 Les montants (total par famille) de
 - Moins de 200\$ seront payés en 1 seul versement daté du 15 novembre.
 - Les montants compris entre 201\$ et 600\$ pourront être payés en 3 versements égaux, (15 novembre, 15 février et 15 avril).
 - Tout montant supérieur à 600\$ pourra être payé en 4 versements égaux (15 novembre, 15 janvier, 15 mars et 15 mai).
 - En tout temps, il est possible de faire un seul versement.
 - Les frais bancaires encourus pour les chèques sans provisions devront être remboursés au club en plus du montant du chèque.
- 1.4 Pour les compétitions locales (qui ne nécessitent pas de coucher à l'extérieur), les frais de compétition consistent au montant chargé par le club hôte et chaque parent est responsable du transport de son enfant pour ces compétitions.
- 1.5 Pour les compétitions à l'extérieur de la région métropolitaine (coucher à l'extérieur requis), ces frais incluent le transport et l'hébergement et ce pour les compétitions provinciales (**Invitations A, AA**). Si nous utilisons un service de traiteur les frais de repas seront aussi ajoutés.
- 1.6 **Les frais pour les championnats AAA et/ou pour les compétitions** nationales ne sont pas inclus dans le montant indiqué à l'annexe A de cette politique.
- 1.7 Les frais de transport et d'hébergement occasionnés lors des compétitions extérieures sont sujets aux décisions du conseil d'administration.

2. Procédures et suivi des frais de compétitions

- 2.1 À chaque compétition, le Club enverra par courriel la convocation d'inscription aux nageurs susceptibles d'y participer. Cet avis vous informera de la date limite d'inscription et du montant qui sera chargé par compétition.

2.2 Vous devrez confirmer la participation de votre enfant avant la date limite en faisant son inscription via le site sport-plus. Après la date limite, votre enfant ne sera pas inscrit et les frais ne seront pas exigibles.

2.2.1 Cependant, pour ceux qui se seront inscrits à une compétition locale (sans coucher à l'extérieur), vous aurez jusqu'à 48 heures avant la date limite d'inscription de l'invitation de la compétition fournit par le club hôte pour annuler, sans frais, votre participation.

2.2.2 Pour une compétition à l'extérieur, vous aurez jusqu'à 21 jours avant la date limite d'inscription de l'invitation de la compétition fournit par le club hôte pour annuler, sans frais, votre participation.

2.3 Le club Hippocampe se réserve le droit de ne pas inviter un nageur à une compétition si ce dernier a un solde dû pour les frais des compétitions terminées ou pour les frais d'inscription à la saison.

2.4 Le club Hippocampe se réserve le droit de ne pas inviter un nageur à une compétition pour un manque d'entraînement, d'effort à l'entraînement ou d'attitude.

2.5 À la fin de la saison, les montants inférieurs à 20 \$ ne seront pas remboursés ou exigés, ils seront reportés avec les frais de l'année suivante si le nageur se réinscrit. Advenant le non-retour du nageur le montant sera exigé par le Club et un remboursement sera possible suite à une demande écrite adressée au Club Hippocampe.

2.6 Notez que les frais des championnats AAA, compétitions nationales et camps d'entraînements ne sont pas inclus dans les montants chargés d'avance.

3. Compétitions obligatoires

3.1 Étant un club de natation de compétition certaines compétitions seront obligatoires pour tous les nageurs admissibles. Voici la liste :

3.1.1 Première compétition intra-club de la saison (octobre)

3.1.2 Dernière compétition intra-club de la saison (juin)

3.1.3 Festival par équipe pour les nageurs admissibles

3.1.4 Championnat 11-12 ans, AA et AAA d'hiver

3.2 Suite à une entente au préalable avec les responsables, il y aura possibilité d'une absence à une des compétitions ci-dessus, **pour cause de blessure seulement (un certificat médical pourrait être demandé). Aucun remboursement ne sera applicable pour absence volontaire sans raison valable.**

3.3 Un athlète qui ne participe pas à une rencontre obligatoire, énumérée ci-dessus, sera chargé les frais d'inscriptions à cette compétition.

4. Modifications

Le conseil d'administration du Club Hippocampe se réserve le droit de modifier les termes de la présente politique lorsqu'il le juge à propos.

5. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur le 21-07-2021.

Hélène Martineau

Hélène Martineau
Présidente Conseil d'administration

Frais de compétitions par niveau saison 2021-2022

- Nickel \$ à confirmer 5 compétitions intra-club et 1 régionale
- Bronze \$ à confirmer 5 compétitions intra-club, 5 régionales et 2 compétitions développement
- Argent \$ à confirmer 5 compétitions intra-club, 5 régionales et 3 compétitions développement
- Or \$ à confirmer 2 compétitions intra-club, 6 compétitions provinciales dont une avec couché à l'extérieur
- Junior \$ à confirmer 2 compétitions intra-club, 9 compétitions provinciales dont 2 a avec couchés à l'extérieur

*Note pour les nageurs junior, incluant le sport-études natation (JR) le championnat AAA et les compétitions nationales ne sont pas incluses dans ce montant.

Pour l'horaire des compétitions, s.v.p. vous référer au calendrier disponible sur notre site internet